

AMENAGEMENT DE LA RN 19

CONCERTATION SUR A31 - VESOUL

DOSSIER DE PRESSE

11 JANVIER 2008
www.nouvelle-rn19.net



SOMMAIRE

Fiche n 1: Le cadre juridique de la concertation.....	4
I. L'origine : la Loi Démocratie de Proximité.....	4
II. La saisine et la décision de la CNDP.....	4
III. Les moyens d'information et d'expression.....	
Fiche n°2 : Le dispositif de concertation.....	5
I. Les principes du déroulement de la concertation.....	5
II. Les modalités pratiques de la concertation.....	6
Fiche n°3 : Les premiers enseignements de la concertation.....	8
I. La première étape : A31 – Vesoul-Ouest.....	8
II. La seconde étape Vesoul-Ouest - Vesoul-Est.....	9
III. Les suites à donner au projet	
Fiche n°4 : Les perspectives.....	10
I. Le bilan de la concertation.....	10
II. Les suites du projet.....	10

Contact presse :

Menscom
Véronique BERNARD
03 90 200 200
veronique.bernard@menscom.com

La concertation publique recommandée par la Commission nationale du débat public sur le projet d'aménagement de la RN19 entre l'autoroute A31 et l'Est de Vesoul s'est achevée le 31 décembre 2007.

Officiellement ouverte le 26 juin 2007, elle a mis en œuvre un dispositif multiforme de dialogue avec le public : documentation, réunions publiques, site Internet, courrier, etc...

Le maître d'ouvrage, représenté par le préfet de Franche Comté, coordonnateur du projet, assisté des Directions Régionales de l'Équipement de Franche-Comté et de Champagne Ardenne, travaille maintenant à l'élaboration du bilan de cette concertation. Celui-ci sera rendu public au mois d'avril 2008.

Sur cette base, il appartiendra au maître d'ouvrage, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) de faire connaître sa décision quant aux suites à donner au projet.

LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET

I. L'origine : la Loi Démocratie de Proximité

L'aménagement de la RN19 entre Langres et Delle fait l'objet d'études, de réflexions et de procédures depuis plusieurs années.

Sur les trois opérations résultant du découpage technique et financier de la maîtrise d'ouvrage, deux ont fait l'objet de décrets d'utilité publique : Vesoul-Est – Lure-Ouest le 10 juillet 2005 et Lure-Ouest – Delle le 27 novembre 2003.

La loi Démocratie de Proximité a pour objectif de faire en sorte « que les projets importants soient connus du public »

Quant à la troisième opération, A31 – Vesoul Est, ses 85 km d'aménagement entrent dans le champ de la loi du 27 février 2002 dite « *Loi Démocratie de proximité* ». Celle-ci s'applique en effet à tout projet d'infrastructure d'un coût prévisionnel supérieur à 300 millions d'euros. Ainsi, le Ministère de l'Equipement a-t-il saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en date du 3 novembre 2006.

II. La saisine et la décision de la CNDP

Le 3 novembre 2006, le Ministère de l'Equipement a saisi la CNDP sur le projet d'aménagement de la RN19 entre l'A31 et l'Est de Vesoul.

La Commission a rendu sa décision le 6 décembre 2006, selon laquelle elle n'a pas jugé nécessaire de conduire une procédure de débat public, mais a recommandé au maître d'ouvrage **la tenue d'une concertation**.

« La Commission nationale du débat public a donc recommandé au Ministère des Transports et de l'Equipement de mener une concertation qui aura pour objet d'assurer l'information et de permettre l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques ».

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

« Pour ce qui concerne la section correspondant au franchissement de l'agglomération de Vesoul, les trois options devront être accompagnées de la présentation des aménagements urbains qui pourraient y être associés, les documents servant de base à la concertation devront à cette fin être élaborés en concertation avec les collectivités compétentes et comporter leur contribution. »

I. Les principes du déroulement de la concertation

La décision de la CNDP prévoit que la concertation : « sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant. »

En outre, elle formule des orientations spécifiques en ce qui concerne la section correspondant au franchissement de l'agglomération de Vesoul.

Une concertation en deux étapes

Le maître d'ouvrage a conduit cette concertation en application de la décision de la CNDP :

- la première, (A31 – entrée Ouest de Vesoul), portant sur le tracé d'une autoroute concédée à l'intérieur d'un fuseau de 1000 m et sur la situation des échangeurs (juin-septembre 2007) ;
- la seconde (franchissement de Vesoul) a concerné trois scénarios de franchissement de l'agglomération; à chaque option routière (ASP, contournement nord court ou long) était associée une perspective d'aménagement urbain dans l'agglomération. (octobre-décembre 2007).

Une concertation placée sous l'égide d'un garant

Monsieur José THOMAS, ancien président de Tribunal Administratif, a été désigné par le préfet de région Franche Comté pour remplir cette fonction. Il a été étroitement associé à la préparation de la concertation.

II. Les modalités pratiques de la concertation

Chacune des deux étapes prévues s'est déroulée selon un même schéma avec **deux séries de réunions publiques**, séparées par une **période d'écoute et d'échange** entre le maître d'ouvrage/le garant d'une part, et le public d'autre part.

Un dispositif a été mis en place afin de permettre au public de s'informer et d'exprimer des avis ou des propositions.

S'informer sur le projet

Dans un souci de démocratie et de pédagogie, le maître d'ouvrage a décidé de proposer des moyens diversifiés d'information :

- Deux documents d'information : les « dossier support de la concertation », l'un portant sur la partie A31 – Vesoul-Ouest (diffusé en juin 2007), l'autre concernant le franchissement de Vesoul (diffusé en septembre 2007). Les dossiers supports étaient accessibles dans certaines mairies, les DDE, téléchargeables sur le site www.nouvelle-rn19.net et mis à disposition du public lors des diverses réunions publiques de la concertation ;
- le site www.nouvelle-rn19.net :
 - ⊗ en prenant connaissance des contenus
 - ⊗ en posant des questions en ligne au maître d'ouvrage et au garant.
- Une exposition sur A31- Vesoul (présentée dans certaines mairies et lors des réunions publiques)
- Une exposition itinérante sur le franchissement de Vesoul (présentée au siège de la DDE de la Haute-Saône à Vesoul et lors des réunions publiques)
- Six réunions publiques sur A31 – Vesoul et deux réunions publiques sur le franchissement de Vesoul.

S'informer sur la vie de la concertation

Un dispositif de médiatisation a été mis en œuvre par le maître d'ouvrage afin d'informer le public de la tenue de la concertation et d'en expliciter les modalités de participation :

- le site Internet du projet ;
- la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres ;
- l'édition d'affiches afin de porter à la connaissance du public les dates, heures et lieux des réunions publiques ;
- des points presse les 19 juin et 3 octobre (en outre, la presse a été régulièrement conviée aux réunions publiques) ;
- l'achat d'espaces publicitaires (presse et radio).

Exprimer un avis ou une question sur le projet

Le maître d'ouvrage a proposé plusieurs options pour participer à la concertation :

- une boîte postale dédiée à la concertation ;
- un formulaire contact sur le site Internet www.nouvelle-m19.net ;
- l'organisation de réunions publiques où il était possible de s'exprimer soit oralement, soit via un formulaire.

LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

I. La première étape : A31 – Vesoul Ouest

Bilan quantitatif

- les 18 et 19 juin 2007 : réunions de pré information, à destination des élus et des acteurs socio-économiques, afin que ceux-ci se fassent les relais de l'information sur la concertation ;
- Les 26, 27 et 28 juin 2007 : réunions publiques de lancement au cours desquelles le maître d'ouvrage a présenté le projet et le garant a exposé les modalités de la concertation. L'affluence a été respectivement de 180, 200 et 80 personnes ;
- Juillet, août et septembre 2007 : le maître d'ouvrage et le garant ont été à l'écoute du public via le courrier (boîte postale « Concertation RN19 ») et le site Internet www.rn19.net. Ils ont répondu aux questions et pris acte des contributions. 150 questions et contributions ont été adressées par ce biais
- Le 18 septembre, un atelier thématique a réuni autour du garant 32 acteurs socio-économiques, associatifs ou élus sur le thème de l'échangeur de Langres ;
- Les 1^{er}, 2 et 3 octobre : réunions publiques de synthèse qui ont vu le maître d'ouvrage et le garant tirer un bilan d'étape de la concertation ; en tout 8 tables rondes réunissant 25 élus, acteurs socio-économiques ou associatif ont été organisés autour de ces réunions.

Bilan qualitatif

Les principales expressions auprès du maître d'ouvrage et du garant ont porté sur :

- Les délais de réalisation du projet ;
- Le parti d'aménagement en route express ou en autoroute ;
- Les modes alternatifs (ferroviage, canal à grand gabarit Saône-Moselle...) ;
- Les modalités de la concession autoroutière et du péage ;
- Le fuseau et le tracé du projet ainsi que, en corollaire, les questions du bruit et de la qualité de l'air ;
- Le positionnement des échangeurs et la desserte des territoires ;
- La sécurité routière et les transports exceptionnels ;
- La prise en compte de l'environnement naturel et les rétablissements des franchissements ;
- Les travaux et la suite de la procédure.

II. La seconde étape : Vesoul Ouest-Vesoul Est

Bilan quantitatif

- Le 12 octobre 2007 : réunion publique de lancement au cours de laquelle le maître d'ouvrage a présenté les trois options de franchissement et le garant a exposé les modalités de la concertation. L'affluence a été de plus de 300 personnes (222 personnes se sont enregistrées à l'accueil)
- Octobre, novembre décembre 2007 : le maître d'ouvrage et le garant ont été à l'écoute du public via le courrier (boîte postale « Concertation Rn19 ») et le site Internet www.rn19.net. Ils ont répondu aux questions et pris acte des contributions. 110 questions et contributions ont été reçues par ce biais au 31 décembre ;
- Le 14 décembre 2007: réunion publique de synthèse. Le maître d'ouvrage et le garant ont tiré un bilan d'étape de la concertation devant 148 personnes. 3 tables rondes réunissant en tout 16 élus, acteurs socio-économiques ou associatifs ont été organisés autour de ces réunions.

Bilan qualitatif

Les principales expressions auprès du maître d'ouvrage et du garant ont porté sur :

- Les avantages et les inconvénients de chacun des trois scénarios ;
- La possibilité d'étudier un plus large contournement par le Nord que ceux proposés ;
- Les liens entre les scénarios et la RN57, les futurs barreaux de Montcey et barreaux de Quincey, ainsi qu'avec le projet d'autoroute entre l'A31 et Vesoul Ouest ;
- Le trafic actuel et les prévisions de trafic à l'horizon de réalisation du projet ;
- Les aménagements envisagés pour la protection contre le bruit (tranchée couverte, murs antibruit) ;
- La prise en compte de l'environnement naturel et du foncier agricole ;
- Le coût des scénarios.

LES PERSPECTIVES

I. Le bilan de la concertation

Au 1^o janvier 2008 a débuté la phase de bilan quantitatif et qualitatif de la concertation dans son intégralité (les deux étapes). Ce bilan, qui comprendra en annexe l'ensemble des contributions et questions des acteurs sera rendu public par le maître d'ouvrage en avril 2008.

Le garant de la concertation, M. José THOMAS, formalisera en parallèle son appréciation sur la conduite de la concertation au regard de la recommandation de la Commission nationale du débat public.

II. Les suites du projet

A l'été 2008, en parallèle avec la réflexion qui sera conduite à l'échelle nationale sur les nouveaux schémas des infrastructures de transport, sera présentée par le maître d'ouvrage la décision sur les suites à donner au projet, à la fois sur la section A 31-Vesoul Ouest et sur le franchissement de Vesoul.